

**Avenant n°1 à l'accord relatif à  
l'Equilibre Travail & Vie privée en date  
du 01 Octobre 2016**

Entre :

La société ALSTOM Transport S.A, représentée par Gwenaelle PRIGENT, des Ressources Humaines Etablissement TIS Saint-Ouen, dont le siège social est situé à Saint-Ouen (93482) 48 rue Albert Dhalenne,

D'une part,

Et les organisations syndicales soussignées,

D'autre part,

Il est convenu le présent avenant :

Article 1 :

L'ensemble des dispositions de l'accord relatif à l'Equilibre Travail & Vie privée applicable pour une durée déterminée étant arrivé à son terme le 30 septembre 2016 a été reconduit pour une nouvelle période à durée déterminée qui expirera le 31 Mars 2017.

A cette date le présent avenant cessera de produire tout effet.

Article 2 :

Le présent avenant entrera en vigueur le jour suivant les formalités de dépôt prévues aux articles L2231-6 et D2231-2 et suivants du Code du Travail. Il a été établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties, dépôt à la DIRECCTE de Bobigny (une version papier et une version sur support électronique) ainsi qu'au secrétariat- greffe du Conseil des Prud'hommes de Bobigny.

Fait à Saint Ouen le 13 février 2017

Signatures :



Pour la société ALSTOM TRANSPORT S.A.  
Gwenaelle PRIGENT  
Directeur des Ressources Humaines Alstom France Signalling

 <b>Pour la C.F.D.T.</b> Monsieur Michel MULLER	 <b>Pour la C.G.T.</b> Monsieur Michel FROMONOT
 <b>Pour la C.F.E.-C.G.C.</b> Monsieur Claude MANDART	 <b>Pour F.O</b> Monsieur Charles MENET